



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. WISHART — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres provinciaux compétents envisagent de remettre dans l'état où ils se trouvaient avant les inondations le parc provincial Saint-Ambroise et ses points d'accès afin que le parc puisse rouvrir au plus tard pour la saison 2013. (R. Ricker, D. Hawker, B. Hawker et autres)

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (D. Fletcher, D. Watson, L. Schmidt et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à rouvrir le centre d'Emploi Manitoba de Beauséjour. (L. Urbanski, R. Braun, J. Brown et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (R. Uminga, E. Uminga, R. Uminga et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (W. Thompson, C. Whitford, A. Thompson et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (S. Swayze, T. Gies, E. Davidson et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (M. Hudeovic, N. Holmes, V. Popaj et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (B. Zurba, C. Zurba, R. Huffman et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (D. Reimer, B. Reimer, M. Pelland et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (E. A. Reyes, E. S. Reyes, R. R. Cruz et autres)

M^{me} MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (E. Harms, C. Czarkowski, D. Czarkowski et autres)

M. HELWER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (N. Parker, J. Parker, D. Baum et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (I. Krahn, D. Lavallee, M. Fiebelkorn et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (S. Ricketts, S. Mark, E. Bernard et autres).

M. FRIESEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (J. Malanchuk, B. Vedoya, D. Carriere et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (M. Tran, D. Nguyen, D. Menzies Irwin et autres).

M. NEVAKSHONOFF, *président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 16 mai au 18 juillet 2013 du Comité :

EN COMITÉ

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 13 juin 2013 examine le budget du ministère des Finances, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M^{me} DRIEDGER recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 1,08 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 19 contre 30.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 17 juin 2013 examine le budget du ministère de la Santé, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. FRIESEN recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 1,08 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 18 contre 31.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le 24 juin 2013 examine le budget du Conseil exécutif, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. GOERTZEN recommandant que le traitement du premier ministre soit réduit à 1,08 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 17 contre 33.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le 26 juin 2013 examine le budget du ministère des Services à la famille et du Travail, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M^{me} ROWAT recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 1,08 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 18 contre 30.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 27 juin 2013 examine le budget du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. EICHLER recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 1,08 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 17 contre 28.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 2 juillet 2013 examine le budget du ministère de la Justice, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. HELWER recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 1,08 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 19 contre 35.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le vendredi 5 juillet 2013 examine le budget du ministère des Administrations locales, un vote par oui ou non est tenu sur la motion du leader de l'opposition à l'Assemblée recommandant que ce groupe ajourne ses travaux. Conformément au *Règlement*, le président indique que le vote sur la motion sera tenu de nouveau lors de la prochaine réunion du Comité des subsides étant donné que celui-ci s'est réuni un vendredi et que le vote par oui ou non n'était pas unanime. Il déclare le 8 juillet qu'aucun vote n'est nécessaire étant donné que la motion est devenue caduque, car le groupe du Comité des subsides ayant ajourné ses travaux le 5 juillet. La décision du président fait l'objet d'une contestation. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La décision est maintenue à 33 contre 19.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 5 juillet 2013 examine le budget du ministère de l'Infrastructure et des Transports, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. EICHLER recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 1,08 \$. Conformément au *Règlement*, le président indique que le vote sur la motion sera tenu de nouveau lors de la prochaine réunion du Comité des subsides étant donné que le vote par oui ou non n'était pas unanime. Un vote consigné est demandé le 9 juillet. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 18 contre 30.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le vendredi 5 juillet 2013 examine le budget du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, un vote par oui ou non est tenu sur la motion du leader de l'opposition à l'Assemblée recommandant que ce groupe ajourne ses travaux. Conformément au *Règlement*, le président indique que le vote sur la motion sera tenu de nouveau lors de la prochaine réunion du Comité des subsides étant donné que celui-ci s'est réuni un vendredi et que le vote par oui ou non n'était pas unanime. Il déclare le 9 juillet qu'aucun vote n'est nécessaire étant donné que la motion est devenue caduque, car le groupe du Comité des subsides ayant ajourné ses travaux le 5 juillet. La décision du président fait l'objet d'une contestation. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La décision est maintenue à 30 contre 18.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le 10 juillet 2013 examine le budget du ministère des Administrations locales, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. PEDERSEN recommandant que le traitement du premier ministre soit réduit à 1,08 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 18 contre 30.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 10 juillet 2013 examine le budget du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. BRIESE recommandant que le traitement du premier ministre soit réduit à 1,08 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 18 contre 30.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le 10 juillet 2013 examine le budget du ministère des Affaires autochtones et du Nord, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M^{me} STEFANSON recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 1,08 \$. Un vote consigné est demandé. Selon l'entente de l'Assemblée conclue le 10 juillet, le vote est différé au lundi 15 juillet. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 14 contre 29.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 11 juillet 2013 examine le budget du ministère de l'Éducation, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. GOERTZEN recommandant que le traitement du premier ministre soit réduit à 1,08 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 18 contre 31.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le 11 juillet 2013 examine le budget du ministère du Logement et du Développement communautaire, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. WISHART recommandant que le traitement du premier ministre soit réduit à 1,08 \$. Un vote consigné est demandé. Selon l'entente de l'Assemblée conclue le 10 juillet, le vote est différé au lundi 15 juillet. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 14 contre 29.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le 11 juillet 2013 examine le budget du ministère de l'Innovation, de l'Énergie et des Mines, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. SCHULER recommandant que le traitement du premier ministre soit réduit à 1,08 \$. Un vote consigné est demandé. Selon l'entente de l'Assemblée conclue le 10 juillet, le vote est différé au mardi 16 juillet. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 16 contre 31.

Lundi 22 juillet 2013

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 11 juillet 2013 examine le budget du ministère de l'Entreprenariat, de la Formation professionnelle et du Commerce, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. GRAYDON recommandant que le traitement du premier ministre soit réduit à 1,08 \$. Un vote consigné est demandé. Selon l'entente de l'Assemblée conclue le 10 juillet, le vote est différé au mardi 16 juillet. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 15 contre 29.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 11 juillet 2013 examine le budget du ministère de l'Immigration et des Affaires multiculturelles, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M^{me} MITCHELSON recommandant que le traitement du premier ministre soit réduit à 1,08 \$. Un vote consigné est demandé. Selon l'entente de l'Assemblée conclue le 10 juillet, le vote est différé au mardi 16 juillet. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 15 contre 32.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 11 juillet 2013 examine le budget du ministère des Enfants et des Perspectives pour la jeunesse, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. SMOOK recommandant que le traitement du premier ministre soit réduit à 1,08 \$. Un vote consigné est demandé. Selon l'entente de l'Assemblée conclue le 10 juillet, le vote est différé au mercredi 17 juillet. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 19 contre 29.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 11 juillet 2013 examine le budget du ministère de la Conservation et de la Gestion des ressources hydriques, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. MAGUIRE recommandant que le traitement du premier ministre soit réduit à 1,08 \$. Un vote consigné est demandé. Selon l'entente de l'Assemblée conclue le 10 juillet, le vote est différé au mercredi 17 juillet. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 19 contre 29.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 11 juillet 2013 examine le budget du ministère de la Vie saine, des Aînés et de la Consommation, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. CULLEN recommandant que le traitement du premier ministre soit réduit à 1,08 \$. Un vote consigné est demandé. Selon l'entente de l'Assemblée conclue le 10 juillet, le vote est différé au jeudi 18 juillet. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 17 contre 29.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 11 juillet 2013 examine le budget du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. EWASKO recommandant que le traitement du premier ministre soit réduit à 1,08 \$. Un vote consigné est demandé. Selon l'entente de l'Assemblée conclue le 10 juillet, le vote est différé au jeudi 18 juillet. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 16 contre 30.

Le Comité adopte les propositions suivantes :

1.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 9 176 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Autres dépenses de l'Assemblée.

1.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 6 869 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau du vérificateur général.

1.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 3 256 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau de l'ombudsman.

1.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 1 507 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau du directeur général des élections.

1.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 3 627 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau du protecteur des enfants.

1.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 60 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

2.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 2 607 000 \$ et de l'affecter au CONSEIL EXÉCUTIF sous le poste : Administration.

2.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 15 000 \$ et de l'affecter au CONSEIL EXÉCUTIF sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

3.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 4 036 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste : Administration et finances.

3.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 10 058 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste : Politique et innovation en agriculture.

3.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 139 571 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste : Programmes de gestion des risques, de crédit et de soutien du revenu.

3.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 18 469 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste : Développement et promotion de l'industrie agricole.

3.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 41 991 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste : Développement économique rural et agroalimentaire.

3.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 518 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

3.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 250 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste : Immobilisations.

4.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 5 885 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Administration, finances et innovation judiciaire.

4.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 177 984 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Justice criminelle.

4.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 37 617 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Justice civile.

4.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 222 229 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Services correctionnels.

4.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 59 345 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Tribunaux.

4.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 4 004 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

4.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 3 326 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Immobilisations.

6.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 18 288 000 \$ et de l'affecter au RÉGIME DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET AUX AUTRES FRAIS sous le poste : Régime de retraite de la fonction publique et autres frais.

7.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 3 822 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Services ministériels.

7.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 30 215 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Gestion budgétaire et financière.

7.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 7 842 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Secrétariat du Conseil du Trésor.

7.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 2 119 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Priorités et planification.

7.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 2 979 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

7.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 22 189 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Paiement net des crédits d'impôt.

7.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 500 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Immobilisations.

9.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 10 602 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU TRAVAIL sous le poste : Administration et finances.

9.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 18 230 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU TRAVAIL sous le poste : Programmes relatifs au travail.

9.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 495 539 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU TRAVAIL sous le poste : Programmes de soutien des personnes handicapées et apprentissage et garde des jeunes enfants.

9.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 432 369 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU TRAVAIL sous le poste : Services à l'enfant et à la famille.

9.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 136 848 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU TRAVAIL sous le poste : Prestation de services dans les communautés.

9.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 3 824 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU TRAVAIL sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

9.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 137 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU TRAVAIL sous le poste : Immobilisations.

10.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 5 168 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENTREPRENARIAT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU COMMERCE sous le poste : Administration et finances.

10.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 9 561 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENTREPRENARIAT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU COMMERCE sous le poste : Services d'aide à l'entreprise.

10.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 559 808 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENTREPRENARIAT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU COMMERCE sous le poste : Perfectionnement de la main-d'œuvre et soutien du revenu.

10.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 3 559 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENTREPRENARIAT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU COMMERCE sous le poste : Relations internationales et commerce.

10.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 2 443 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENTREPRENARIAT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU COMMERCE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

11.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 419 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'IMMIGRATION ET DES AFFAIRES MULTICULTURELLES sous le poste : Haute direction.

11.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 16 473 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'IMMIGRATION ET DES AFFAIRES MULTICULTURELLES sous le poste : Immigration et Affaires multiculturelles.

12.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 12 106 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Administration et finances.

12.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 66 147 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Services régionaux et parcs.

12.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 23 705 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Programmes de conservation.

12.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 10 335 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Changement climatique et protection de l'environnement.

12.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 21 345 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Gestion des ressources hydriques.

12.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 12 753 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

12.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 24 427 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Immobilisations.

13.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 3 877 000 \$ et de l'affecter au ministère des ADMINISTRATIONS LOCALES sous le poste : Administration et finances.

13.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 31 379 000 \$ et de l'affecter au ministère des ADMINISTRATIONS LOCALES sous le poste : Aménagement et développement communautaires.

13.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 15 493 000 \$ et de l'affecter au ministère des ADMINISTRATIONS LOCALES sous le poste : Infrastructure et services municipaux.

13.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 347 876 000 \$ et de l'affecter au ministère des ADMINISTRATIONS LOCALES sous le poste : Aide financière aux municipalités.

13.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 53 000 \$ et de l'affecter au ministère des ADMINISTRATIONS LOCALES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

14.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 2 464 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste : Administration et finances.

14.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 46 680 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste : Programmes.

14.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 11 526 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste : Documentation et information.

14.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 171 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

14.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 110 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste : Immobilisations.

15.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 9 553 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Administration et finances.

15.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 48 873 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Programmes - Voirie et transports.

15.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 52 659 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Programmes - Services gouvernementaux.

15.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 181 814 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Travaux d'infrastructure.

15.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 2 655 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Organisation des mesures d'urgence.

15.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 343 649 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

15.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 636 530 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Immobilisations.

16.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 1 869 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION sous le poste : Administration et finances.

16.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 27 258 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION sous le poste : Programmes scolaires.

16.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 10 023 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION sous le poste : Bureau de l'éducation française.

16.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 325 440 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION sous le poste : Aide fiscale relative à l'éducation.

16.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 1 264 092 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION sous le poste : Soutien aux écoles.

16.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 52 942 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION sous le poste : Financement des immobilisations.

16.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 162 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

17.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 20 159 000 \$ et de l'affecter à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE sous le poste : Commission de la fonction publique.

17.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 41 000 \$ et de l'affecter à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

18.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 765 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INNOVATION, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES sous le poste : Administration et finances.

18.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 1 879 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INNOVATION, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES sous le poste : Énergie.

18.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 23 217 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INNOVATION, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES sous le poste : Sciences, innovation et développement des entreprises.

18.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 40 524 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INNOVATION, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES sous le poste : Technologie et transformation opérationnelle.

18.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 9 435 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INNOVATION, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES sous le poste : Ressources minières.

18.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 9 316 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INNOVATION, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

18.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 10 000 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INNOVATION, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES sous le poste : Immobilisations.

19.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 1 126 000 \$ et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste : Direction générale.

19.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 32 994 000 \$ et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste : Opérations.

19.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 129 000 \$ et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

20.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 1 002 000 \$ et de l'affecter au ministère des ENFANTS ET DES PERSPECTIVES POUR LA JEUNESSE sous le poste : Administration et finances.

20.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 30 957 000 \$ et de l'affecter au ministère des ENFANTS ET DES PERSPECTIVES POUR LA JEUNESSE sous le poste : Bureau d'Enfants en santé Manitoba.

20.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 15 951 000 \$ et de l'affecter au ministère des ENFANTS ET DES PERSPECTIVES POUR LA JEUNESSE sous le poste : Perspectives pour la jeunesse.

21.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 10 443 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Administration et finances.

21.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 78 347 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Politiques et programmes provinciaux.

21.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 11 395 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Main-d'œuvre de la santé.

21.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 45 833 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Santé publique et soins de santé primaires.

21.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 25 966 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Politiques et programmes régionaux.

21.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 1 491 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Bureau du médecin hygiéniste en chef du Manitoba.

21.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 4 884 623 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Fonds d'assurance-maladie.

21.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 166 974 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Subventions en capital.

21.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 5 706 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

21.10 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 1 711 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Immobilisations.

26.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 13 102 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Mise en œuvre de certaines ententes.

26.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 3 400 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Fonds des innovations de développement durable.

26.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 2 250 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Initiatives concernant l'administration de la justice.

26.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 42 871 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Rajustements liés aux services internes.

26.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 18 604 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Immobilisations - Rajustements liés aux services internes.

27.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 53 242 000 \$ et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste : Urgences diverses.

27.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 500 000 \$ et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste : Provision pour les pertes et dépenses des sociétés d'État et d'autres organismes gouvernementaux.

27.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 1 651 000 \$ et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste : Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est.

28.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 11 770 000 \$ et de l'affecter au ministère du SPORT sous le poste : Sport.

30.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 1 803 000 \$ et de l'affecter au ministère du LOGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE sous le poste : Administration.

30.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 70 925 000 \$ et de l'affecter au ministère du LOGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE sous le poste : Logement.

30.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 9 712 000 \$ et de l'affecter au ministère du LOGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE sous le poste : Développement communautaire.

30.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 147 000 \$ et de l'affecter au ministère du LOGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

34.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 662 000 \$ et de l'affecter au ministère de la VIE SAINE, DES AÎNÉS ET DE LA CONSOMMATION sous le poste : Administration et finances.

34.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 21 556 000 \$ et de l'affecter au ministère de la VIE SAINE, DES AÎNÉS ET DE LA CONSOMMATION sous le poste : Vie saine et vieillissement en santé.

34.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 12 775 000 \$ et de l'affecter au ministère de la VIE SAINE, DES AÎNÉS ET DE LA CONSOMMATION sous le poste : Consommation.

34.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 20 278 000 \$ et de l'affecter au ministère de la VIE SAINE, DES AÎNÉS ET DE LA CONSOMMATION sous le poste : Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances.

34.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 219 000 \$ et de l'affecter au ministère de la VIE SAINE, DES AÎNÉS ET DE LA CONSOMMATION sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

44.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 2 016 000 \$ et de l'affecter au ministère de l' ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Administration et finances.

44.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 638 108 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Soutien aux collèges et aux universités.

44.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 33 389 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Aide aux étudiants du Manitoba.

44.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 21 041 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Apprentissage et alphabétisation des adultes.

44.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 11 571 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Subventions en capital.

44.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 1 537 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

44.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 100 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Immobilisations.

Sur la motion de M. NEVAKSHONOFF, le rapport du Comité est déposé.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ALLAN
ALLUM
ALTEMEYER
ASHTON
BJORNSON
BLADY
BRAUN
CALDWELL
CHIEF
CHOMIAK
CROTHERS
DEWAR
GAUDREAU
HOWARD
JHA
KOSTYSHYN
LEMIEUX

MACKINTOSH
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
PETTERSEN
RONDEAU
SARAN
SELBY
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WHITEHEAD
WIEBE
WIGHT 34

CONTRE

BRIESE
CULLEN
DRIEDGER
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON
HELWER

MAGUIRE
MITCHELSON
PALLISTER
PEDERSEN
ROWAT
SCHULER
SMOOK
STEFANSON
WISHART..... 19

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. CALDWELL, BRIESE, PETERSEN, SCHULER et GAUDREAU font des déclarations de député.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

M. NEVAKSHONOFF, *président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 22 juillet 2013 du Comité :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 7 703 032 000 \$, ce qui correspond à 65 % de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget des dépenses.

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de 556 556 000 \$, ce qui correspond à 80 % de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie B (Investissements en immobilisations) du budget des dépenses.

Il est fait rapport de ces résolutions et le rapport est déposé.

M. le *ministre* STRUTHERS propose d'accorder à Sa Majesté sur le Trésor pour certaines dépenses de l'administration publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme de 7 703 032 000 \$, ce qui correspond à 65 % de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget des dépenses déposé à l'Assemblée au cours de la présente session et 556 556 000 \$, ce qui correspond à 80 % de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie B (Investissements en immobilisations) de ce budget.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Lundi 22 juillet 2013

M. le *ministre* STRUTHERS propose que le projet de loi 48 — *Loi de 2013 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2013* — soit lu une première fois et que l'Assemblée en ordonne la deuxième lecture immédiatement.

M. le *ministre* STRUTHERS propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 48 — *Loi de 2013 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2013*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* STRUTHERS, M^{me} DRIEDGER, M. HELWER et M^{me} STEFANSON interviennent. M. PEDERSEN exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Daryl REID